

Bilan de santé de la PAC : le conseil entérine l'abandon des mécanismes de gouvernance

Les organisations françaises de solidarité internationale, les organisations environnementales, d'agriculteurs et de développement durable, réagissent aux conclusions du Conseil des ministres de l'agriculture de l'UE sur le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) qui s'est tenu le 17 mars. La validation par le Conseil du diagnostic établi par la Commission en novembre 2007, nous alarme quant au modèle d'agriculture que le Conseil entend promouvoir.

La sécurité alimentaire implique de garder une régulation des marchés

Le Conseil omet toute mention relative à la sécurité alimentaire, alors que les tensions sur les marchés agricoles s'accroissent. La régulation des marchés agricoles est une condition incontournable pour garantir la régularité de l'approvisionnement et la stabilité de prix à la fois rémunérateurs pour les producteurs et abordables pour les consommateurs. La disparition pure et simple des instruments de maîtrise et de gestion de l'offre sans alternative tangible au niveau communautaire (notamment les quotas laitiers), ne fera qu'accroître les tensions et les perturbations sur les marchés mondiaux, avec pour conséquence la baisse des prix à la production et l'augmentation des prix à la consommation. Cela nuit aux agricultures familiales européennes comme à celles des pays du Sud.

La PAC doit s'adresser à tous les agriculteurs

Selon le Conseil, il faut réduire les coûts administratifs de la PAC de manière à ne pas porter préjudice aux « vrais agriculteurs ». Cette affirmation laisse-t-elle sous-entendre qu'il y a trop d'agriculteurs en Europe, et que le Conseil souhaite que les plus petits disparaissent ? Alors que l'essentiel de ces agriculteurs, qui vivent sur de petites exploitations et reçoivent peu ou pas d'aides, produisent des aliments de qualité et sont des acteurs de la gestion du territoire et de la protection de l'environnement, peut-on légitimement se passer de cette agriculture bénéfique pour la société ?

Les aides et mécanismes de la PAC doivent être réorientés sur des objectifs d'emploi et d'environnement

Le Conseil est d'accord pour utiliser l'article 69 révisé « pour des besoins spécifiques de certaines régions et certains secteurs ». Cependant cette disposition doit servir avant tout à soutenir des types d'agriculture favorables à la protection de l'environnement et à la qualité des produits. Si la conditionnalité reste « un élément essentiel de la PAC », elle ne peut suffire seule, à orienter les agriculteurs vers une agriculture durable qui pourrait devenir vide de sens. Nous rappelons que la modulation des aides n'est pas une option mais une nécessité, si l'ambition de renforcer le développement rural durable demeure toujours un des objectifs du bilan

de santé. Enfin, nous regrettons que le Conseil n'ait pas recommandé la fin du modèle historique de paiement unique, qui n'est plus défendable aux yeux de l'opinion publique.

La PAC doit promouvoir une agriculture favorable à la lutte contre le réchauffement climatique

Le Conseil estime qu'il convient de se pencher sur les moyens efficaces de promouvoir le secteur des « bioénergies » pour relever le défi du changement climatique. Nos organisations l'invitent à évaluer d'abord l'impact environnemental et social global des agro carburants, leurs effets sur l'usage des terres, sur le prix de l'alimentation, sur l'emploi rural et sur la biodiversité, -tant en Europe que dans les pays en développement-, mais aussi d'envisager sérieusement des voies plus performantes (économies d'énergies, autonomie énergétique des fermes, valorisation du bois, etc.).

En tant qu'organisations représentatives de la société civile française, nous restons mobilisées sur le bilan de santé, afin que la PAC réponde aux réelles attentes de la société.

Organisations signataires : Les Amis de la Terre, Adéquations, Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCIVAM), réseau Cohérence, Fédération nationale des agriculteurs biologiques des régions de France (FNAB), Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET), Dossiers et débats pour un développement durable (4D), Réseau action climat (RAC), Réseau agriculture durable (RAD), WWF-France.

Contacts

Samuel Féret, RAD : +33 6.08.83.12.35 – samuel.feret@gmail.com
Ambroise Mazal, CCFD : +33 6.79.44.33.81 – a.mazal@ccfd.asso.fr
Bernard Cressens, WWF : +33 6.12.06.16.55 – B.Cressens@wwf.fr